

## Compte rendu de la séance du 11 juillet 2011 du Conseil Municipal d'Ercé en Lamée

**Présents** : MM DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, BERTHIAUX Gwénaél, MARTIN Rémy, ÉON Christophe, LE MÉE Philippe, BARBIER Laurent, PELHATRE Marie-Françoise, BARRANGER Chantal, FALAISE Claude, HARDAT Bénédicte formant la majorité des membres en exercice.

**Absente excusée** : PERRAULT Cathy

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

### **Restauration scolaire – Choix du prestataire de service**

Le contrat de prestation avec Breizh Restauration concernant la confection des repas au restaurant scolaire et à l'ALSH arrivant à son terme le 28 août 2011, une consultation a été lancée. 5 entreprises ont répondu. Après délibération et analyse du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à la société API Restauration pour un contrat d'un an renouvelable 2 fois.

### **Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe**

Un agent occupant un poste d'ASEM a obtenu le concours d'ASEM 1ère classe en 2011. Cet agent ayant été nommé sur un poste d'ASEM 1ère classe à compter du 1er mars 2011, il convient de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2ème classe anciennement occupé par l'agent en question, suppression pour laquelle le Comité Technique Paritaire a rendu un avis favorable. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide la suppression du poste d'Adjoint Technique 2ème Classe (29h37min).

### **Création d'un poste d'Adjoint d'Animation 1ère classe et Attribution de l'IAT aux emplois de ce grade**

Un agent nommé sur le grade d'Adjoint d'Animation 2ème classe et assurant les fonctions de directrice du centre de loisirs a obtenu le concours d'Adjoint d'Animation 1ère classe en 2011. Considérant que les missions qui lui sont confiées correspondent à ce grade, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint d'Animation Territorial 1ère classe. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'Adjoint d'Animation Territorial 1ère classe à temps non complet (28h05 min) à compter du 1er septembre 2011 et d'attribuer aux emplois de ce grade une Indemnité d'Administration et de Technicité dont le coefficient ira de 1 à 8. Cette indemnité sera attribuée individuellement par arrêté du Maire.

### **Extension du réseau d'eaux usées au village Saint Laurent – Choix du prestataire**

Une consultation a été lancée pour des travaux d'extension du réseau d'eaux usées au lieu-dit Saint Laurent. Monsieur MARTIN, Adjoint au Maire, fait état du rapport d'analyse des offres établi par la SARL Eguimos. 11 propositions ont été reçues en mairie : 7 propositions pour le Lot 1 (Construction du réseau d'eaux usées) et 4 pour le Lot 2 (Contrôle de la qualité d'exécution du réseau d'eaux usées). Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes:

Lot 1 : Entreprise Plançon-Bariat, sise à La Guerche de Bretagne, pour un montant de 31 893,25€ HT

Lot 2 : Entreprise ACT Diagnostic, sise à Lannion, pour un montant de 1274€ HT.

### **Redevance assainissement collectif - Tarifs 2012**

Le Maire invite le Conseil Municipal à revoir les tarifs de l'assainissement collectif des eaux usées pour l'année 2012. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de conserver le tarif de l'abonnement de 2011, à savoir 72,66€ HT et d'augmenter de 2% le tarif du m3 d'eau soit 1,79€ HT. Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2012.

### **Redevance 2010 et 2011 pour occupation du domaine public par France Télécom-Orange**

France Télécom-Orange est redevable auprès de la commune pour occupation du domaine public. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les inventaires du patrimoine France Télécom occupant le domaine public communal au 31/12/2009 et au 31/12/2010 et décide de facturer auprès de France Télécom la redevance annuelle pour 2010 et 2011 autorisée par la déclaration des ouvrages soit 47,38€ par kilomètre d'artère aérienne, 35,53€ par kilomètre d'artère souterraine, 23,69€ par mètre carré d'emprise au sol pour 2010 et 49,29€ par kilomètre d'artère aérienne, 36,97€ par kilomètre d'artère souterraine et 24,64€ par mètre carré d'emprise au sol pour 2011.

### **Conventions avec France Télécom pour l'effacement des réseaux de télécommunications : Rue des Camélias et Rue des Jonquilles**

A l'occasion des travaux d'effacement des réseaux d'électricité dans la rue des Camélias et la rue des Jonquilles, France Télécom propose à la commune d'enfouir ses réseaux aériens de télécommunications. Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec France Télécom réglant les modalités de mise en souterrain des réseaux de télécommunications. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les «conventions pour la mise en

souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité» relatives à la rue des Camélias et à la rue des Jonquilles et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

### **Choix du positionnement de 2 panneaux d'entrée de bourg**

La communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon (CCMVS) a décidé d'acquérir des panneaux d'entrée de bourg accompagnés de panneaux de la communauté de communes à raison de 2 panneaux par commune, entièrement pris en charge par le budget de la CCMVS. Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal pour le positionnement desdits panneaux. Monsieur le Maire souhaite s'abstenir, son habitation étant située sur une des entrées du bourg. Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité, à savoir avec 2 abstentions, 1 voix contre et 8 voix pour, décide de positionner les 2 panneaux aux entrées de bourg suivantes: un sur la route en provenance de Bain de Bretagne et un sur la route en provenance de Soulvache (avec le souhait de déplacer le panneau à l'entrée du village de Saint Laurent) afin que les habitants du département de Loire Atlantique puissent matérialiser leur entrée sur le territoire de la Communauté de Communes.

### **Location à titre précaire d'un terrain près du cimetière du bourg**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à M. André-Jean DENECHAUD la location de la parcelle cadastrée ZO 51 située auprès du cimetière du bourg, sous la forme d'un bail à titre précaire d'un an renouvelable 4 fois, pour un loyer de 50€ par an.

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner: parcelles AB 136 et AB 137**

Le Maire soumet au Conseil Municipal la DIA des parcelles AB 136 et AB 137, situées "11 rue du Muguet". Il l'invite à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la DIA concernée.

### **Autorisations d'absence pour événements familiaux et enfants malades accordées aux agents communaux**

La question est reportée à une séance ultérieure.

### **Programme voirie 2012**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de prévoir le programme de travaux de voirie pour 2012. Monsieur Christophe EON, Adjoint au Maire en charge de la voirie présente l'estimation faite par la DDTM relative aux travaux de voirie pour 2012. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de programmer des travaux pour les voies communales suivantes:

- voie communale n°9, lieu-dit Le Tertre (900m)
- voie communale n°3, lieu -dit La Nouette (435 m)
- voie communale n° 303, lieu-dit Le Verger (485 m)
- voie communale n° 318, lieu-dit Roche (690 m)

décide de reporter à une année ultérieure les travaux de voirie des chemins communaux numérotés 280, 264 et 113, respectivement aux lieux-dits La Quesselais, La Rochelle et Béliard, l'état des chemins le permettant, et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

### **Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Le 4 mai 2011, Monsieur le Préfet de l'Ille et Vilaine a notifié la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) arrêtée par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Les collectivités du département ont jusqu'au 15 août pour se prononcer sur cette proposition, à défaut de réponse l'avis étant réputé favorable. La Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon (C.C.M.V.S.) et l'ensemble des 17 communes membres ont décidé d'adopter une position commune. Après délibération sur les différentes propositions du SDCI et l'argumentaire de la C.C.M.V.S, le Conseil Municipal, à la majorité, à savoir 7 voix pour et 4 abstentions, décide de prendre la même délibération que la C.C.M.V.S, à savoir:

Les élus affirment leur volonté de conforter leur territoire intercommunal actuel en l'ouvrant aux territoires voisins que sont la Communauté de communes du Canton du Grand Fougeray, tout ou partie de la Communauté de communes du Canton de Pipriac, et la partie Sud de la Communauté de communes du Canton de Guichen.

Ainsi, la commune d'Ercé en Lamée refuse le découpage tel que présenté par Monsieur le Préfet, arguant des faits suivants :

- Respect du choix de Chanteloup de se maintenir ou non dans le périmètre actuel de la Communauté de communes.
- Messac doit rester et est attachée à rester dans le périmètre de la C.C.M.V.S. Messac et Guipry s'inscrivent complètement dans la mouvance du bassin de vie de Bain-de-Bretagne. De ce fait, l'entité Guipry / Messac dépend du territoire de Moyenne Vilaine et Semnon.
- Les équipements existants sur Bain-de-Bretagne font preuve de son rôle de polarité. On peut citer les aires d'influence des collèges d'enseignement secondaire, du Lycée Jean Brito (couvrant les Communautés de communes de Grand Fougeray, une partie de Pipriac – Maure de Bretagne et Guichen), du Centre des Finances Publiques (couvrant les 2 Communautés de communes de Moyenne Vilaine et Semnon et du Canton de Grand Fougeray), de l'Agence

Départementale du Pays des Vallons de Vilaine, de la Brigade de Gendarmerie, du Centre de Secours (celui de Bain-de-Bretagne étant considéré par le SDIS 35 comme structure de coordination pour le Pays de Redon et le Pays des Vallons de Vilaine), de la Piscine, du Cinéma et de la médiathèque, du pôle commercial de Château Gaillard ...

- Il est important de saisir l'opportunité de la Réforme des Collectivités Territoriales, pour construire un pôle renforcé intermédiaire entre les 2 métropoles que sont Rennes et Nantes, ainsi que le Grand Redon. Ce territoire a pour épine dorsale la 2 x 2 voies – RN 137, réel élément moteur de développement démographique et économique, mais il bénéficie également des axes structurants complémentaires que sont la Rennes / Redon et la Rennes / Angers. La logique de rattachement autour de la C.C.M.V.S. se justifie alors complètement, permettant ainsi de bâtir un grand territoire au Sud de l'Ille et Vilaine, ce qui, de plus, s'inscrit dans la volonté de rationaliser le territoire français, et qui offre localement la possibilité de porter des projets plus importants.
- En conclusion, la commune d'Ercé en Lamée manifeste sa volonté de voir le territoire de la CCMVS renforcé par les collectivités voisines que sont l'ensemble de la Communauté de communes du Canton du Grand Fougeray, tout ou partie de la Communauté de communes du Canton de Pipriac et le secteur Sud de la Communauté de communes du Canton de Guichen.
- Il n'en reste pas moins que la commune d'Ercé en Lamée considère le calendrier de mise en œuvre du nouveau SDCI trop restrictif, et ne permet pas de prendre le temps d'appréhender les impacts sur les projets territoriaux, les compétences des intercommunalités, les finances et l'organisation des services.
- Enfin, il est demandé à ce que les pouvoirs publics appliquent, lors de la délimitation définitive du SDCI, le principe de respect des décisions communales.

### **Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2011**

La commune a reçu le 25 juin 2011 une facture de France Telecom relative à une recette de conformité dont le devis avait été accepté par une délibération datant du 26 avril 2011. D'autre part, la commune a reçu le 5 juillet 2011 une facture de l'entreprise Signaux Girod concernant la fourniture de panneaux routiers pour laquelle il manque 448,04€ à l'article 21578 du Budget Primitif 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote la décision modificative n°2 au budget primitif 2011 comme suit :

D 21578 op386 .....	500€
D 2315-035 .....	800€
D204141.....	-1300€.

### **Effacement des réseaux – Programme 2012**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de poursuivre les travaux d'effacement de réseaux dans le centre bourg. Il propose d'inscrire au programme de 2012 les travaux dans les rues suivantes: rue des Jonquilles pour la partie n'ayant pas encore bénéficié de travaux, rue des Violettes et place des Anémones (la voie longeant l'aile nord de l'église). Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à l'effacement des réseaux dans la rue des Jonquilles et la rue des Violettes ainsi que sur la place des Anémones, autorise Monsieur le Maire à demander au Syndicat Départemental d'Energie 35 d'étudier les travaux et de fournir à la commune un avant projet sommaire ainsi qu'un tableau de financement et s'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2012.

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire fixe au mercredi 21 septembre à 10h00 la prochaine réunion avec l'agence Citte Claes, en charge de l'étude d'aménagement du bourg.
- Monsieur le Maire présente le taux d'intérêts de l'emprunt effectué auprès de Dexia (2,361% au 01/07/2011 et 2,67% au 01/10/2011). Il propose de se renseigner sur une proposition de taux fixe.
- Monsieur le Maire informe le Conseil d'une réunion qui aura lieu en présence de Monsieur Dominique de LEGGE, Sénateur-Maire, le mardi 20 septembre 2011, à laquelle est convié l'ensemble des conseillers municipaux.
- Monsieur le Maire présente 2 montants en faveur de la commune : une dotation de 53 931€ du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux; une subvention de 1800,24€ du Syndicat Départemental d'Energie 35 pour la pose d'un lampadaire neuf sur la place des roses.
- Monsieur le Maire évoque les travaux de contournement du bourg par les poids lourds et engins agricoles. Ceux-ci sont le préalable aux travaux d'aménagement du centre-bourg.
- Mme Barranger souhaite savoir si la commune d'Ercé est éligible au programme de subventionnement des rénovations de façades du centre-bourg. Monsieur le Maire répond que oui et que des panneaux seront exposés en mairie ultérieurement.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h55.